



Guide sur la préparation des présentations au Conseil du Trésor au nom des sociétés d'État

Publié : le 2024-01-22

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2024

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT33-4/4-2024F-PDF ISBN: 978-0-660-70249-0

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Guide to Treasury Board Submissions Prepared on Behalf of Crown Corporations

Guide sur la préparation des présentations au Conseil du Trésor au nom des Sociétés d'État

De : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le présent guide contient des instructions à l'intention des ministères de portefeuille pour remplir le <u>formulaire</u> de présentation au Conseil de Trésor (CT) et ainsi demander l'approbation des éléments associés aux activités des sociétés d'État, notamment les plans d'entreprise, les budgets de fonctionnement et d'investissement et accès à de nouveaux fonds. Ce guide complète le <u>guide à l'intention des rédacteurs</u> et les lignes directrices sur les <u>autorisations couramment demandées</u>.

Les ministres du CT approuvent les activités et dépenses prévues des sociétés d'État et approuvent leurs plans d'entreprise et leurs budgets (ou les modifications de leurs plans d'entreprise et de leurs budgets) tous les ans, selon la recommandation du ministre responsable. La société d'État obtient ainsi le mandat opérationnel pour ses activités et dépenses prévues. Le ministre responsable demande l'autorisation du CT au moyen d'une présentation qu'il lui soumet au nom de la société d'État. Les ministres du CT peuvent approuver, reporter ou refuser les autorisations demandées et, dans certains cas, peuvent imposer des conditions.

Avant qu'une présentation au CT au nom d'une société d'État soit présentée au CT, le ministère de portefeuille (le ministère) doit confirmer au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) que les activités prévues, y compris toute nouvelle activité, respectent le mandat assigné par la loi de la société d'État, que le Bureau du Conseil privé a donné son autorisation stratégique et, si ces nouvelles ou existantes activités nécessitent du financement supplémentaire, qu'une source de financement a été obtenue en conséquence des dépenses prévues.

Le ministère joue un rôle essentiel de soutien pour le ministre responsable : il favorise la coordination des politiques et assure la cohérence des activités et des rapports des organisations de son portefeuille. Le ministère conseille le ministre responsable sur la manière d'intégrer les activités du portefeuille tout en respectant les exigences de reddition de comptes et les mandats assignés par la loi. À cette fin, le ministère fournit une analyse et une évaluation globales des plans de la société d'État dans le contexte plus large du portefeuille. La présentation au CT représente une occasion importante pour le ministre responsable, qui peut alors renseigner les ministres du CT sur les opérations de la société d'État et les évaluer.

Il est important de contacter le SCT rapidement pour que votre analyste du SCT puisse formuler ses commentaires et conseils et régler tout problème en temps opportun. Il s'agit également de la recommandation du <u>Guide pour les sociétés d'État sur la préparation des plans d'entreprise et des budgets</u>. La pratique exemplaire est de transmettre une ébauche du plan d'entreprise avant celle de la présentation au CT connexe.

Une présentation au CT doit comporter les éléments suivants, décrits dans une langue claire et simple :

 Un résumé des principales activités et dépenses de la société d'État, y compris toute nouvelle activité ou dépense, ou la réduction progressive des principales activités ou la fin de celles-ci, pour la période (y compris les coûts associés et la ou les sources de financement);

- L'analyse et l'évaluation effectuées par le ministère des activités et dépenses prévues de la société, conformément à la responsabilité du ministre à l'égard des sociétés d'État de son portefeuille et aux responsabilités de coordination intégrée des portefeuilles des sousministres décrites dans <u>Pour un gouvernement ouvert et responsable</u> (annexes H2 et H3);
- Les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés, y compris un aperçu des indicateurs de réussite de la société d'État et des éléments montrant au ministère et au ministre responsable que les objectifs ont été atteints;
- L'analyse et l'évaluation effectuées par le ministère des risques liés aux activités et aux dépenses prévues d'un point de vue pangouvernemental, les mesures d'atténuation qui seront prises et une explication des risques résiduels;
- La ou les décisions demandées au CT ou au gouverneur en conseil.

La présentation doit respecter toutes les exigences du présent guide et résister à une analyse approfondie du SCT.

Les représentants du SCT ont besoin d'assez de temps pour mener la diligence raisonnable nécessaire et remplir leur fonction de remise en question de la présentation. Une première ébauche directe, claire et concise permettra de faire avancer rapidement la présentation et de réduire le nombre de versions.

Le SCT fournira des conseils par rapport à des éléments de l'ébauche et en remettra certains en question. Il est donc essentiel de communiquer avec votre analyste du SCT rapidement.

Une fois signée et ajoutée à l'ordre du jour d'une réunion du CT, la présentation devient un document confidentiel du Cabinet $\frac{1}{2}$.

Sur cette page

- Organisation
- Titre et sommaire
- Autorisations demandées au Conseil du Trésor
- Contexte
- Activités principales
- Sommaire des coûts et du budget
- Résultats
- Risques
- Personne-ressource
- Annexes

Organisation

Insérez ici le nom en français du ministère de portefeuille responsable de cette présentation (n'indiquez pas la société d'État ici).

Titre et sommaire

Titre

Choisissez un titre qui indique le but de la présentation (maximum de 20 mots). Pour les plans d'entreprise, mentionnez le nom de la société d'État et la période visée en indiquant la fin d'exercice pertinente (année civile, exercice, et ainsi de suite). Pour une demande de financement supplémentaire, décrivez brièvement l'utilisation prévue des fonds.

Formulation suggérée

Plan d'entreprise [période visée, par exemple, 2023-2024 à 2027-2028] de [nom de la société d'État]

Plan d'entreprise [période visée, par exemple, 2023-2024 à 2027-2028] de [nom de la société d'État] et financement supplémentaire pour mettre en œuvre [nom de l'initiative] en [période]

Sommaire

Présentez un sommaire du contenu de la présentation (maximum de 150 mots).

- Résumez les autorisations demandées.
- Indiquez le coût total (pas seulement le montant des crédits).
- Présentez une description générale des activités principales et de tout changement important dans les montants des budgets par rapport aux plans d'entreprise antérieurs, y compris du financement supplémentaire ou une réduction du financement.
- Indiquez le niveau de risque global.

Formulation suggérée

Le ministre de [portefeuille], responsable de [nom de la société d'État], demande l'approbation du plan d'entreprise de [AAAA-AA], du budget de fonctionnement d'un [montant total de 000 000 000 \$], du budget d'immobilisations d'un [montant total de 000 000 000 \$] pour [AAAA-AA] et d'un financement supplémentaire de [montant total de 000 000 000 \$] en [période]. Les activités clés comprennent [énumérer les activités principales et donner un aperçu des nouvelles activités liées au financement supplémentaire] et le niveau de risque global est [insérer le niveau de risque associé à la présentation : faible, moyen ou élevé].

Autorisations demandées au Conseil du Trésor

Dans cette section, indiquez toutes les autorisations que votre organisation demande au Conseil du Trésor. Commencez cette section par « Il est proposé que le Conseil du Trésor : ». La formulation requise pour chaque autorisation est présentée ci-dessous.

Approbation du plan d'entreprise

Il est proposé que le Conseil du Trésor :

- Conformément au paragraphe 123(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, approuve le budget de fonctionnement de [AAAA-AA] de [nom de la société d'État] dont le montant prévu est de 000 000 000 \$;
- Conformément au paragraphe 124(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, approuve le budget d'investissement de [AAAA-AA] de [nom de la société d'État] dont le montant prévu est de 000 000 000 \$;
- Conformément au paragraphe 122(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et au décret C.P. 2018-0536 pris le 11 mai 2018, approuve le plan d'entreprise de [nom de la société d'État] correspondant à la période de planification allant de [AAAA-AA] à [AAAA-AA];
- Autorise le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à envoyer une lettre informant le [président/président-directeur général] de [nom de la société d'État] de la décision du Conseil du Trésor.

Approbation d'une modification du plan d'entreprise

Il est proposé que le Conseil du Trésor :

 Conformément aux paragraphes 123(1) et 123(4) de la Loi sur la gestion des finances publiques, approuve le budget de fonctionnement modifié de [AAAA-AA] de [nom de la société d'État] dont le montant prévu est de 000 000 000 \$;

- Conformément aux paragraphes 124(1) et 124(6) de la Loi sur la gestion des finances publiques, approuve le budget d'investissement modifié de [AAAA-AA] de [nom de la société d'État] dont le montant prévu est de 000 000 000 \$;
- Conformément aux paragraphes 122(1) et 122(6) de la Loi sur la gestion des finances publiques, et au décret C.P. 2018-0536 pris le 11 mai 2018, approuve le plan d'entreprise modifié de [nom de la société d'État] correspondant à la période de planification allant de [AAAA-AA] à [AAAA-AA];
- Autorise le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à envoyer une lettre informant le [président/président-directeur général] de [nom de la société d'État] de la décision du Conseil du Trésor.

Approbation d'un nouveau financement provenant du cadre financier pour mettre en œuvre une activité nouvelle ou existante

Il est proposé que le Conseil du Trésor :

- Accorde l'autorisation de modifier les niveaux de référence de l'organisation décrits dans le ou les tableaux Coûts, exigences de financement et provenance des fonds selon la structure des crédits dans le budget des dépenses;
- Autorise le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à envoyer une lettre informant le [président/président-directeur général] de [nom de la société d'État] de la décision du Conseil du Trésor.

Approbation d'une période précise d'un plan d'entreprise de cinq ans

Il est proposé que le Conseil du Trésor :

 Conformément au paragraphe 123(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, approuve le budget de fonctionnement de [AAAA-AA] de [nom de la société d'État] dont le montant prévu est de 000 000 000 \$;

- Conformément au paragraphe 124(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, approuve le budget d'investissement de [AAAA-AA] de [nom de la société d'État] dont le montant prévu est de 000 000 000 \$;
- Conformément au paragraphe 122(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, et au décret C.P. 2018-0536 pris le 11 mai 2018, approuve la partie du plan d'entreprise de la période allant de [AAAA-AA] à [AAAA-AA] de [nom de la société d'État] correspondant à la période commençant le [jour] [mois] [année] et se terminant le [jour] [mois] [année];
- Autorise le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à envoyer une lettre informant le [président/président-directeur général] de [nom de la société d'État] de la décision du Conseil du Trésor.

Approbation d'opérations restreintes comme les opérations immobilières ou les dividendes déterminés

Une autorisation distincte du gouverneur en conseil peut être requise. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre analyste du SCT.

Contexte

Dans cette section, expliquez la raison pour laquelle la présentation est soumise maintenant (par exemple, en raison d'une exigence légale, du champ d'application des politiques [nouvelles activités], ou parce qu'une décision de financement doit être prise).

Si vous présentez un plan d'entreprise, mentionnez les paragraphes 122(1), 123(1) et 124(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui exigent l'approbation des plans d'entreprise, des budgets de fonctionnement et/ou des budgets d'investissement chaque année.

Si vous demandez l'approbation de nouvelles activités ou d'écarts par rapport à des budgets de fonctionnement ou d'investissement approuvés antérieurement, y compris pour du nouveau financement, indiquez-le clairement. Les écarts peuvent comprendre les modifications apportées aux échéances des approbations nécessaires aux nouvelles activités, des dépenses imprévues, des demandes de fonds dans des budgets supplémentaires des dépenses ou des engagements pris auprès d'un tiers.

Veuillez noter que la section de contexte **ne doit pas** :

- donner un contexte historique détaillé;
- répéter ou justifier le fondement de la présentation ou répéter de l'information qui est disponible dans d'autres documents de décision, comme des mémoires au Cabinet, des décisions liées au budget et d'anciennes présentations au CT;
- introduire de l'incertitude à l'égard des politiques ou des arguments.

Il est suffisant de renvoyer à d'autres documents de décision pour établir que l'approbation de principe a été obtenue et que la provenance des fonds a été déterminée.

Activités principales

Supprimez le titre « Conception, livraison et mise en œuvre » du gabarit pour les présentations au Conseil du Trésor, et remplacez-le par « Activités principales ».

Le CT examine les activités prévues des sociétés d'État pour vérifier qu'elles :

- cadrent avec leur mandat, leurs objectifs de politique publique et leur orientation stratégique;
- correspondent aux priorités du gouvernement;
- assurent l'optimisation des ressources.

Présentez le mandat et les activités principales de la société d'État, y compris les stratégies prévues pour atteindre ses objectifs tirés du plan d'entreprise.

Faites la différence entre les nouvelles activités, ou l'arrêt d'activités, et les activités courantes. Indiquez s'il y aura des répercussions horizontales sur d'autres initiatives ou programmes gouvernementaux, dans le portefeuille du ministre ou dans d'autres organisations. Présentez les stratégies que la société adoptera pour mettre en œuvre les activités.

Fournissez l'analyse et l'évaluation effectuées par le ministère des activités prévues de la société d'État du point de vue du portefeuille pour souligner la cohérence des politiques et les répercussions possibles sur toutes les activités de portefeuille connexes relevant du ministre. Les attentes à l'égard de la société d'État concernant les rapports doivent aussi être précisées.

En restant régulièrement en contact, le ministère et la société d'État se comprendront et collaboreront mieux, ce qui favorise la coordination des politiques et assure la cohérence des activités et des rapports des organismes du portefeuille. Donnez de l'information sur la relation entre le ministère et la société d'État, comme des réunions régulières, des lettres de mandat et la coordination du matériel de communication pour le Parlement et le public.

Sommaire des coûts et du budget

Le CT examine les dépenses prévues des sociétés d'État pour comprendre leur santé financière globale; vérifier qu'elles cadrent avec leur mandat, leurs objectifs de politique publique et leur orientation stratégique; confirmer qu'elles correspondent aux priorités fiscales du gouvernement. Le CT examine aussi les dépenses prévues des sociétés d'État pour comprendre comment elles sont conçues, mises en œuvre et livrées afin d'atteindre les résultats escomptés et d'optimiser les ressources.

Indiquez, de manière générale, les coûts prévus des activités décrites dans le plan d'entreprise et du nouveau financement.

Indiquez clairement si les dépenses prévues seront autofinancées par la société d'État ou si des crédits gouvernementaux seront utilisés.

Soulignez les domaines clés comme ceux présentés ci-dessous :

Dépenses prévues;

- Reports de l'exercice précédent;
- Pressions financières prévues;
- Financement destiné aux nouvelles activités;
- Investissements majeurs prévus;
- Production ou augmentations de recettes prévues;
- Coûts de la collecte des données aux fins de surveillance, d'évaluation et de rapports.

Résumez, en utilisant la méthode de la comptabilité de caisse, les montants totaux du budget de fonctionnement et/ou du budget d'investissement qui devront être approuvés ainsi que les dépenses prévues liées aux nouvelles activités. Consultez les tableaux des budgets de fonctionnement et d'investissement établis sur cinq ans qui sont présentés dans le plan d'entreprise.

Fournissez une analyse et une évaluation effectuées par le ministère des dépenses prévues de la société qui s'attarde :

- à la santé financière globale de la société;
- à la manière donc les coûts sont limités;
- à la façon dont les ressources sont optimisées;
- aux mesures de diligence raisonnable prises lors de l'élaboration des prévisions de dépenses;
- à la crédibilité des estimations de coûts et à la justification;
- au rendement de l'investissement.

Pour les sociétés d'État financées à l'aide des crédits parlementaires, décrivez les contrôles ministériels en place pour gérer et administrer les paiements du Trésor, conformément à la <u>Directive sur les paiements</u> (section 4.5).

Dans la même section, abordez la rentabilité et la durabilité de la société d'État dans le contexte de pressions opérationnelles ou financières et de l'état des résultats dans le plan d'entreprise.

En ce qui concerne les présentations demandant l'approbation d'un nouveau financement, ajoutez un tableau « Coûts, exigences de financement et provenance des fonds selon la structure des crédits dans le budget des dépenses » dans les annexes financières de la présentation.

Plans d'emprunt

S'il y a un plan d'emprunt qui doit être approuvé par le ministre des Finances, expliquez toute condition d'utilisation précise ou dirigée et toute augmentation ou diminution mentionnée dans le plan.

Plans de dividendes

S'il y a un plan de dividendes, expliquez et fournissez le point de vue du ministère sur la quantité de liquidités conservée par la société et les besoins minimaux en trésorerie pour poursuivre les opérations habituelles $\frac{2}{3}$.

Résultats

Cette section devrait expliquer comment les activités de la société d'État bénéficient à la population canadienne. Donnez un aperçu des résultats escomptés par la société d'État (et les extrants, ainsi que la manière dont ses activités principales lui permettront de les obtenir) et de ses stratégies pour réaliser ses principaux objectifs. Fondez cet aperçu sur les résultats prévus et les mesures du rendement établies dans l'annexe sur les résultats escomptés du plan d'entreprise. Les sociétés d'État financées à l'aide des crédits parlementaires doivent indiquer comment leurs activités sont liées à

leurs responsabilités essentielles, à leurs indicateurs de rendement clés et aux priorités et attentes pangouvernementales communiquées par le ministre responsable.

Fournissez l'analyse et l'évaluation effectuées par le ministère des résultats escomptés de la société d'État, y compris ceux qui pourraient être intégrés à d'autres organismes du portefeuille du ministre.

Envisagez d'inclure des renseignements sur le rendement antérieur, les résultats d'évaluations et d'audits antérieurs ou les risques et les mesures d'atténuation des risques liés aux résultats.

Risques

Présentez un sommaire des principaux risques (financiers et non financiers, y compris les risques de nature juridique) et les activités d'atténuation des risques de la société d'État qui sont décrits en détail dans l'annexe du plan d'entreprise portant sur les risques et les réactions connexes.

Assurez-vous de mentionner:

- les mesures qui sont prises pour tenir compte des dernières constatations de l'audit d'examen spécial;
- le niveau global de risque initial de la présentation, les mesures importantes d'atténuation du risque et le niveau des risques résiduels qui en résultent.

Fournissez l'évaluation et l'analyse effectuées par le ministère des risques cernés et des mesures d'atténuation des risques prises par la société en tenant compte des risques globaux concernant le portefeuille ou le gouvernement dans son ensemble.

Personne-ressource

Indiquez les coordonnées de la personne-ressource du ministère de portefeuille qui appuie le ministre responsable de la société de l'État.

Annexes

Dans la plupart des cas, la seule annexe requise dans les présentations au Conseil du Trésor qui demandent l'approbation d'un plan d'entreprise annuel est le plan d'entreprise sur cinq ans, qui comprend les budgets de fonctionnement et d'investissement. Les présentations qui demandent l'approbation d'un nouveau financement doivent aussi comprendre le tableau « Coûts, exigences de financement et provenance des fonds selon la structure des crédits dans le budget des dépenses ».

Le SCT et les ministères détermineront, au cas par cas et en consultation, si des annexes supplémentaires sont requises.

Ne répétez pas des renseignements particuliers qui figurent déjà dans le plan d'entreprise (y compris ses annexes) qui est joint à la présentation au Conseil du Trésor. Il convient plutôt de faire un renvoi vers ces renseignements dans l'annexe pertinente de la présentation. Pour plus de renseignements, consulter le <u>Guide pour les sociétés d'État sur la préparation des plans d'entreprise et des budgets</u>.

Exemples

Dans l'annexe sur les résultats de la présentation au Conseil du Trésor, écrivez « Voir l'annexe [insérer une lettre ou un chiffre] : Résultats prévus du plan d'entreprise [période visée, par exemple, 2023-2024 à 2027-2028] de [nom de la société d'État]. ».

Dans l'annexe sur les risques, écrivez « Voir l'annexe [insérer une lettre ou un chiffre] : Risques et réactions aux risques dans le plan d'entreprise [période visée, par exemple, 2023-2024 à 2027-2028] de [nom de la société

d'État]. ».

Les annexes qui sont habituellement comprises dans les plans d'entreprise sont présentées ci-dessous.

- Résultats prévus
- États financiers
- Attestation du dirigeant principal des finances
- Plan d'emprunt
- Risques et réactions aux risques
- Conformité aux lois et aux exigences des politiques (concernant, par exemple, l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels, les langues officielles, les droits de la personne, les voyages et l'accueil)
- Les priorités du gouvernement et ses directives (par exemple, un gouvernement transparent et ouvert, égalité entre les sexes et diversité, affaires autochtones, environnement et développement durable, milieux de travail sains et accessibilité) (remarque : ajoutez des renseignements sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus dans cette annexe)

Notes en bas de page

- Les sociétés d'État sont indépendantes du gouvernement et ne font pas partie du cercle restreint du Cabinet. Elles n'ont donc pas le droit d'accéder aux documents confidentiels du Cabinet. Pour plus de renseignements, consultez la Politique sur la sécurité des documents confidentiels du Cabinet (disponible auprès de votre bureau des Affaires du Cabinet).
- Pour en savoir plus sur les plans de dividendes, consultez le <u>Cadre</u> stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière.

Date de modification :

2024-02-02